

N^{os} 319-320

JUILLET-DÉCEMBRE 2016

REVUE
DE
LINGUISTIQUE ROMANE
PUBLIÉE PAR LA
SOCIÉTÉ DE LINGUISTIQUE ROMANE

Razze latine non esistono: esiste *la latinità*

Tome 80



STRASBOURG
2016

EXTRAIT

REVUE DE LINGUISTIQUE ROMANE (RLiR)

Anciens directeurs:

A.-L. TERRACHER, P. GARDETTE, G. TUAILLON, G. STRAKA, G. ROQUES

La RLiR est publiée par la *Société de Linguistique Romane*

DIRECTEUR :

Martin GLESSGEN,
Professeur à l'Université de Zurich /
Directeur d'Études à l'EPHE, Paris

DIRECTEURS ADJOINTS :

André THIBAUT,
Professeur à l'Université de Paris - Sorbonne
Paul VIDESOTT,
Professeur à l'Université de Bolzano

COMITÉ DE RÉDACTION :

Monica CASTILLO LLUCH, Professeur à l'Université de Lausanne
Jean-Pierre CHAMBON, Professeur à l'Université de Paris - Sorbonne
Jean-Paul CHAUVEAU, Directeur de recherche émérite au CNRS
Gerhard ERNST, Professeur émérite de l'Université de Ratisbonne
Hans GOEBL, Professeur à l'Université de Salzbourg
Sergio LUBELLO, Professeur à l'Université de Salerne
Pierre RÉZEAU, Directeur de recherche honoraire au CNRS
Gilles ROQUES, Ancien directeur de la Revue
Fernando SÁNCHEZ MIRET, Professeur à l'Université de Salamanque

COMITÉ SCIENTIFIQUE :

Stefano ASPERTI, Professeur à l'Université de Rome
Reina BASTARDAS, Professeur à l'Université de Barcelone
Eva BUCHI, Directrice de l'ATILF
Rosario COLUCCIA, Professeur à l'Université de Lecce
Frédéric DUVAL, Professeur à l'École nationale des chartes
Steven DWORKIN, Professeur à l'Université de Michigan
Brenda LACA, Professeur à l'Université de Paris 8
Jutta LANGENBACHER-LIEBGOTT, Professeur à l'Université de Paderborn
Adam LEDGEWAY, Professeur à l'Université de Cambridge
Célia MÁRQUES TELLES, Professeur à l'Université de Bahia
Gioia PARADISI, Ricercatrice à l'Université de Rome

La RLiR est publiée régulièrement en deux fascicules (juin et décembre) formant un volume annuel de 640 pages (v. pour sa version électronique <www.eliphi.fr>, ELiPhi numérique). Les communications relatives à la rédaction de la Revue (envoi d'articles et de comptes rendus, ainsi que d'ouvrages pour comptes rendus) doivent être adressées à M. Martin GLESSGEN, Universität Zürich, Romanisches Seminar, Zürichbergstr. 8, CH 8032 Zürich – Télécopie: 0041 44 634 49 33 – Courriel: <glessgen@rom.uzh.ch>.

Les auteurs d'articles et de comptes rendus doivent être membres de la *Société de Linguistique Romane*. Dans la mesure du possible, ils sont priés d'accompagner leurs manuscrits d'une version électronique. Les articles reçus sont soumis à l'examen de deux réviseurs, choisis, si faire se peut, parmi les membres du Comité de Rédaction ou du Comité Scientifique par le Directeur de la Revue.

Pour la mise en forme des articles et des comptes rendus, on utilisera les feuilles de style disponibles pour la RLiR (qui peuvent être téléchargées à partir du site internet de la Société: <www.slr.org>, ou requises à l'assistant de rédaction, M. Dumitru KIHAI: <slir@rom.uzh.ch>).

Laurence ARRIGHI / Matthieu LEBLANC, *La francophonie en Acadie. Dynamiques sociales et langagières. Textes en hommage à Louise Péronnet*, Sudbury (Canada), Prise de parole, 2014, 366 pages.

Il s'agit là d'un ouvrage collectif publié à l'occasion du départ à la retraite de Louise Péronnet, spécialiste du français acadien ayant joué un rôle central dans l'institutionnalisation de la recherche dans son domaine, en particulier à l'Université de Moncton (Nouveau-Brunswick, Canada). Élève de Gaston Tuaillon, Louise Péronnet est connue entre autres pour ses travaux sur le français du Sud-Est de sa province¹ ainsi que pour sa participation à l'élaboration de l'*Atlas linguistique du vocabulaire maritime acadien* (Québec, PUL, 1998).

Le recueil s'ouvre sur un texte de présentation rédigé par Annette Boudreau, qui résume en quelques pages [5-12] la carrière de l'émérite. Il est suivi d'une « Introduction » à l'ouvrage, qui rappelle la tenue du « colloque international sur la situation du français en Acadie en hommage à Louise Péronnet » (Moncton, septembre 2010) sur lequel sont basés ces hommages, puis présente brièvement les différentes contributions. Les deux premières parlent de législation linguistique, d'un point de vue respectivement théorique et empirique. Le recueil s'ouvre sur « Les droits linguistiques, la démocratie et la judiciarisation » [23-42], de Michel Doucet, qui se pose des questions de philosophie politique sur le problème des droits linguistiques et de leur nature collective ou individuelle, politique ou judiciaire, dans le contexte du Nouveau-Brunswick. Luc Léger enchaîne avec « Les limites de l'aménagement linguistique actuel du Nouveau-Brunswick : quelles incidences pour les travailleuses et les travailleurs des entreprises du secteur privé ? » [43-59]. Il s'agit plus précisément d'une enquête menée auprès des travailleurs francophones (donc bilingues, dans le contexte néo-brunswickois) d'un centre d'appel. La situation à laquelle ces employés sont confrontés (toute la hiérarchie leur parle en

¹ L. Péronnet, *Le parler acadien du Sud-Est du Nouveau-Brunswick. Éléments grammaticaux et lexicaux*, Peter Lang, New York, 1989 ; sur cet ouvrage, voir ici 54 (1990), 617-618.

anglais, aucune documentation en français n'est mise à leur disposition pour mieux servir la clientèle francophone) montre bien que le statut officiellement « bilingue » de cette province canadienne ne concerne en fait que les institutions proprement gouvernementales, publiques, et n'oblige en rien les entreprises privées à faire le moindre effort pour se franciser – contrairement à ce qui est le cas dans la province voisine, le Québec, officiellement unilingue français.

Les autres contributions relèvent des différentes branches de la linguistique, que l'approche soit interne ou, pour la plupart d'entre elles, externe. Elles n'ont pas été regroupées par thématiques. En voici l'aperçu dans l'ordre du volume :

Françoise Gadet propose « Quelques réflexions sur la notion de *variété*, en référence à l'acadien » [61-79]. L'auteure y rappelle ses nombreuses mises en garde contre le concept même de *variété*, dont les contours sont toujours difficiles à établir sur la base de critères strictement internes.

Pierre-Don Giancarli signe un article sur « La forme pronominale en québécois (*se + être*) et en acadien (*se + avoir*) » [81-105]. L'auteur constate que les deux fonctionnements présentent une opposition radicale (le franco-québécois va de pair avec le français d'Europe alors que le français acadien a généralisé l'auxiliaire *avoir*) et propose une « Tentative d'explication » [85]. En fait d'explication, il s'agit plus précisément d'une modélisation en synchronie, de nature interne ; la question de savoir pourquoi l'acadien se distingue du québécois sur ce point reste ouverte. Le travail d'édition aurait pu être plus soigné : le traitement des italiques est régulièrement fautif, qu'il s'agisse de leur absence (« le /s/ du clitique se permet déjà d'éviter le hiatus » > « le /s/ du clitique se permet déjà d'éviter le hiatus » [85]) ou de leur présence intempestive (« sur 213 occurrences, 3 sont en *être* et 210 en *avoir* » > « sur 213 occurrences, 3 sont en *être* et 210 en *avoir* » [85], etc. etc.).

Dans « Les particules *voir* et *-ti* dans le français acadien et louisianais : deux particules à cheval entre lexique et syntaxe » [107-34], Julia Hennemann et Ingrid Neumann-Holzschuh se consacrent à l'étude de deux traits bien représentés en (a)acadien. L'article fait d'abord le point sur la question générale des « continuités et discontinuités » entre acadien et louisianais dans le domaine morphosyntaxique. La 2^e section est consacrée à la particule *voir*, qui fonctionne non seulement avec des impératifs (ce qui est répandu en français), mais aussi dans des phrases interrogatives (phénomène attesté seulement en Acadie, à l'exclusion même de la Louisiane). La 3^e section se penche sur le grammème *-ti* (interrogatif et exclamatif), « très répandu en Acadie mais peu fréquent en Louisiane » [122]. En conclusion, il est rappelé que « le français louisianais est une variété autonome du français d'Amérique du Nord » [129], et donc implicitement qu'il ne s'agit pas simplement d'une variété d'acadien. Les cinq pages de bibliographie rendront de grands services ; mais on se demande pourquoi les éditeurs ont repris toutes les références dans les 144 notes de bas de page (plus de la moitié de la page 108 est occupée par des références infrapaginales qui font double emploi avec la bibliographie). Le système de citation « auteur année, page » aurait permis d'économiser beaucoup de papier.

« Lorsque la reformulation joue sur deux langues : l'exemple du discours d'une radio communautaire de la Nouvelle-Écosse » [135-61], de Cristina Petraş, illustre les différentes fonctions communicatives de l'auto- et de l'hétéro-reformulation dans un contexte bilingue et public.

Dans «La politesse et les variations culturelles: description des termes d'adresse dans les parlers acadiens du Sud-Est du Nouveau-Brunswick» [163-82], Sylvia Kasparian et Pierre Gérin analysent les traits les plus spécifiques de l'acadianité en matière de termes d'adresse, à partir de corpus authentiques, écrits (courriels) et oraux (émissions de radio et de télévision, énoncés relevés au quotidien). Ce qui retient le plus l'attention de l'observateur externe est l'utilisation de «Monsieur / Madame» avec le prénom, en combinaison éventuelle avec le tutoiement; quant à «s'il-vous-plaît», tout comme au Québec, il est figé et peut s'employer avec des interlocuteurs que l'on tutoie.

Marie-Ève Perrot analyse les «Représentations du chiac dans *L'Acadie nouvelle* contemporaine (2000-2010): définition, désignation, évaluation» [183-204]. *L'Acadie nouvelle* est le «seul quotidien généraliste de langue française diffusé dans l'ensemble du Nouveau-Brunswick» [184]. Alors qu'autrefois les discours des élites étaient très majoritairement hostiles au chiac (le parler vernaculaire local, vu comme fortement anglicisé), la discussion en cette première décennie du XXI^e siècle consiste plutôt à se demander quelles sont les limites qu'il convient de lui assigner.

«La francisation dans les écoles du Nouveau-Brunswick: défis et moyens» [223-45], de Marianne Cormier et Anne Lowe, propose une modélisation des différents types d'interventions pédagogiques observés dans les écoles offrant des programmes de francisation aux élèves anglophones. Il arrive en effet que des parents n'ayant pas transmis le français à leurs enfants désirent tout de même que ceux-ci acquièrent la maîtrise de la langue française à l'école. La francisation de ces élèves est un enjeu important pour l'avenir du français en milieu minoritaire.

Dans «L'immigration francophone en Acadie du Nouveau-Brunswick: du bain béni [*sic*] pour les francophonies minoritaires?» [247-67]², Marie-Laure Tending s'est penchée sur les attitudes des immigrants africains «francophones» (ou qui ont à tout le moins appris le français comme langue de scolarisation) envers le fait français en Acadie. De manière assez surprenante, il ressort de certains entretiens que ces locuteurs s'identifient avec le peuple acadien en raison de son histoire de peuple «colonisé», un destin qui leur inspire de l'empathie car ils se perçoivent eux-mêmes comme des victimes de la colonisation. L'étude étant strictement qualitative et non quantitative, il est impossible d'évaluer la proportion d'immigrants africains qui sont prêts à se reconnaître dans cette attitude, mais le fait que certains d'entre eux se sentent solidaires des Acadiens pour des raisons d'histoire coloniale est, en soi, très intéressant.

Émilie Urbain signe un article intitulé «Des représentations aux dénominations et des dénominations à l'histoire: les enjeux de la glottonymie dans l'historiographie du français d'Acadie et de Louisiane» [309-35]. Il est bien connu qu'un glottonyme n'est jamais neutre, pas plus que le fait d'opter pour *langue*, *dialecte* ou *patois* (etc.) comme étiquette métalinguistique. Ce que parlent les Acadiens et les Louisianais a été désigné de bien des manières, toutes révélatrices et significatives, comme l'illustre l'auteure de l'article. On notera en particulier le glissement récent de *français cadien* à *français (régional) louisianais* [325, n. 39], induit par les recherches les plus récentes sur la nature et l'histoire du français en Louisiane.

² Par respect pour la récipiendaire de ces hommages, on corrigera en page 258 «Perronet» > «Péronnet».

Dans « Discours réflexifs de lexicographes acadiens : entre description et justification de l'œuvre » [337-55], Laurence Arrighi et Karine Gauvin reprochent aux lexicographes³ du français acadien de donner une image poussiéreuse de celui-ci. On ne peut que les inviter à proposer leur propre dictionnaire : la lexicographie du français acadien est très lacunaire et tout nouvel ouvrage sera le bienvenu, surtout s'il entend offrir au public une nomenclature plus représentative de ce qui se dit et s'écrit de nos jours – ce qui va d'ailleurs impliquer de tenir compte d'innombrables anglicismes, les éternels oubliés ; il faudra aussi décider du traitement à accorder aux nombreux diatopismes que l'acadien a en commun avec le laurentien, lesquels se retrouvent souvent exclus dans une démarche doublement différentielle. En attendant, on sera reconnaissant envers les lexicographes de l'acadien pour leurs travaux : nous pensons en particulier au *Dictionnaire du français acadien* d'Yves Cormier (1999), ouvrage philologique d'excellente tenue, qui replace les particularités lexicales de l'acadien dans un contexte historique et géographique plus large. Si cet ouvrage n'existait pas, il faudrait l'inventer.

L'ouvrage se termine par une « Bibliographie de Louise Péronnet » [357-64], rédigée par Laurence Arrighi, mais ne comporte pas d'index des auteurs cités ni des concepts. La formule des Hommages, décriée par certains, permet d'enrichir le corpus des publications sur des domaines très pointus, comme c'est le cas du français acadien. Les contributions réunies dans ce recueil sont, comme c'est toujours le cas, très variées. Les lecteurs qui s'intéressent aux français d'Amérique ainsi qu'aux communautés linguistiques minoritaires y trouveront leur profit.

André THIBAUT

³ Il s'agit, dans l'article recensé, du *Glossaire acadien* de Pascal Poirier (1927), du *Glossaire du vieux parler acadien* d'Éphrem Boudreau (1988) et du *Dictionnaire du français acadien* d'Yves Cormier (1999).